



Carte de séjour pour étudiant algerien en France

Par **slimtab**, le **23/08/2013** à **14:21**

Bonjour tout le monde et bravo pour ce site!rnJe suis un étudiant algerien.rnJe suis admis à l'ESCP Europe pour l'année 2013-2014, pour suivre un master spécialisé.rnSelon l'OFII, pour l'obtention d'une carte de séjour, les étudiants algériens doivent:rn - suivre une longue procédure auprès de Campus France-Algerie et de demander ensuite un visa long séjour auprès du consulat de France à Alger.rnrnMais au niveau du site de l'OFII, il est prévu une exception qui stipule que les étudiants qui ont déjà un visa court séjour et sont titulaire d'un master ne sont pas obligés d'obtenir un visa long séjour.rnrnMais il n'est pas précisé si cette exception concerne les Algeriens ou non.rnrnMa question : est ce que posséder un visa de court durée ou touristique en vigueur, avoir un master et une inscription dans une grande école Française suffit pour obtenir une carte de séjour pour un étudiant Algerien.rn rnMerçi d'avancernslimtab